



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le covid-19 dans les EHPAD

Question au Gouvernement n° 2805

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE COVID-19 DANS LES EHPAD

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Atger.

Mme Stéphanie Atger. Dans ce contexte inédit pour notre travail parlementaire, j'ai une pensée particulière pour l'ensemble de nos collègues et des salariés touchés par la maladie, et je leur souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, le Président de la République a mis l'accent avec force sur le principe de solidarité intangible qui nous oblige en cette période grave que traverse le pays. Il a ainsi montré sa détermination à agir pour que ce principe facilite la tâche du personnel soignant auprès des plus fragiles, notamment des personnes âgées.

À cet effet, dans un courrier daté du 20 mars dernier, les services médico-sociaux auprès des personnes âgées ont fait valoir leurs inquiétudes face aux retombées dramatiques de la pandémie auprès de ce public. En effet, nous déplorons déjà un taux de mortalité dû au Covid-19 à hauteur de 15 %, gravement illustré par l'actualité puisque nous avons appris hier la mort de vingt pensionnaires d'une maison de retraite dans les Vosges. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour adresser à toutes les familles endeuillées, hélas déjà nombreuses, mes plus sincères pensées.

Avec courage et abnégation, les soignants, dans l'Hexagone comme en outre-mer, sont mobilisés. Pour le personnel intervenant auprès des personnes âgées, cette mobilisation nécessite l'usage de 500 000 masques par jour. La transparence s'imposant, vous avez clarifié la situation relative au nombre de masques dont nous disposons, qui sera augmenté grâce à l'intensification de la production et à plusieurs commandes, pour un total de 250 millions de masques, selon vos déclarations.

Au-delà, le personnel, qu'il travaille en EHPAD ou qu'il s'agisse d'aides à domicile, montre des signes de grande fatigue et témoigne de son inquiétude quant à sa capacité à mener à bien son travail. Il démontre en même temps un exceptionnel dévouement pour ne pas laisser à l'abandon ces publics fragiles, dont on peut déjà souligner l'isolement. De fait, cet autre fléau qu'est la solitude s'accroît du fait des mesures de confinement, puisque les personnes concernées sont dans l'impossibilité de voir leur famille.

Monsieur le ministre, pouvez-vous contribuer à lever ces inquiétudes et préciser quels moyens seront alloués au personnel soignant pour prendre en charge les patients âgés dans les structures médico-sociales dédiées ? Par ailleurs, quel accompagnement est-il mis en place pour les familles qui ne peuvent plus rendre visite aux patients du fait des mesures de confinement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, votre question porte sur l'impact du Covid-19 dans les EPHAD, où vivent des personnes âgées en perte d'autonomie. Ces dernières, déjà fragiles, surtout quand elles sont malades, sont les plus sensibles au virus, en France comme partout dans le monde, qu'elles soient d'ailleurs en EHPAD ou à domicile. Ce sont, hélas, les personnes le plus souvent hospitalisées pour des formes graves du Covid-19 et c'est parmi celles qui sont affectées de comorbidités qu'on trouve le plus grand nombre de décès.

Vous pensez bien, madame la députée, que nous prêtons une attention toute particulière aux EHPAD pour lesquels nous avons dû prendre des mesures humainement difficiles à appliquer, notamment lorsque j'ai interdit toute visite. Ce fut un déchirement pour ces personnes qui, souvent, n'ont que leur famille ou quelques amis pour venir leur rendre visite. Mais c'est pour les protéger, pour éviter à tout prix que le virus n'entre dans l'établissement. Car quand il y est entré, la contamination peut être rapide et, sur un public fragile, elle peut faire des dégâts considérables – vous avez ainsi cité un EHPAD où déjà vingt personnes sont décédées.

Des instructions très claires ont été données aux agences régionales de santé pour dresser jour après jour l'état des lieux dans les différents EHPAD. Il s'agit de savoir combien d'établissements sont touchés par le virus, combien de personnes sont malades, combien sont décédées. Nous ne pouvons pas avoir toutes ces données en temps réel, mais nous voulons, sur la mortalité et les maladies qui peuvent frapper nos aînés dans les maisons de retraite médicalisées, une transparence totale, car il n'y aurait aucun intérêt à ne pas la faire – sur cette question comme sur les autres, d'ailleurs. Nous ne négligeons pas la question des solidarités. J'ai annoncé hier que j'avais confié à l'ancien député Jérôme Guedj une mission pour lutter contre l'isolement des personnes âgées en EHPAD.

J'ai en outre entendu la demande des professionnels du secteur médico-social qui réclamaient 500 000 masques de protection par jour : ils les ont désormais. C'est beaucoup et c'est bien peu pour faire face à l'immense défi que représente cette épidémie pour le public le plus fragile, celui des EHPAD.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Atger](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2805

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2020](#)